



RÈGLEMENT DE ZONAGE

NUMÉRO 347-2014

Mise à jour au : **6 JUIN 2025**

ANNEXE C : CLASSIFICATION DES USAGES

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 - MÉTHODOLOGIE DE LA CLASSIFICATION DES USAGES

1.1	Hierarchie et codification	1
1.2	Origine et structure de la classification des usages	1
1.3	Usage non spécifiquement énuméré	1

SECTION 2 - CLASSIFICATION DES USAGES

2.1	La classe résidentielle « R »	2
2.2	La classe commerciale et de services « C »	2
2.3	La classe industrielle « I »	2
2.4	La classe publique, semi-publique et institutionnelle « P »	3
2.5	La classe agricole « A »	3
2.6	La classe récréative « V »	3
2.7	La classe forestière « F »	4
2.8	La classe minière « M »	4

SECTION 3 – LA CLASSE RÉSIDENTIELLE « R »

3.1	Unifamiliale (Sous-classe a)	5
3.2	Bifamiliale, trifamiliale et quadrifamiliale (Sous-classe b)	5
3.3	Multifamiliale et collective (Sous-classe c)	5
3.4	Maison mobile (Sous-classe m)	5

SECTION 4 - LA CLASSE COMMERCIALE ET DE SERVICES « C »

Sous-section 1 - Commerciale légère (Sous-classe a)

4.1.1	Généralités	6
4.1.2	Particularités	6
4.1.3	Regroupements particuliers	6
4.1.3.1	Agrocommercial	6
4.1.3.2	Agrotouristique	7
4.1.3.3	Atelier artisanal	7
4.1.3.4	Casse-croûte	8
4.1.3.5	Récrétouristique	8
4.1.3.6	Usage domestique	9
4.1.3.7	Autres commerces légers	10

Sous-section 2 - Commerciale lourde (Sous-classe b)

4.2.1	Généralités	12
4.2.2	Particularités	12
4.2.3	Regroupements particuliers	12
4.2.3.1	Commerces incommodes	12
4.2.3.2	Autres commerces lourds	12

4.2.3.3 Commerces lourds particuliers.....	13
--	----

SECTION 5 – LA CLASSE INDUSTRIELLE « I »

Sous-section 1 – Industrielle légère (Sous-classe a)

5.1.1 Généralités.....	15
5.1.2 Particularités	15
5.1.3 Regroupements particuliers	15
5.1.3.1 Industries légères.....	15
5.1.3.2 Atelier artisanal	16

Sous-section 2 – Industrielle lourde (Sous-classe b)

5.2.1 Généralités.....	18
5.2.2 Particularités	18
5.2.3 Regroupements particuliers	18
5.2.3.1 Agroforestier.....	18
5.2.3.2 Autres industries lourdes.....	18

SECTION 6 – LA CLASSE PUBLIQUE « P »

Sous-section 1 – Institutionnelle (Sous-classe a)

6.1.1 Généralités.....	20
6.1.2 Usages	20

Sous-section 2 – Utilité publique (Sous-classe b)

6.2.1 Généralités.....	21
6.2.2 Usages	21

Sous-section 3 – Matières résiduelles (Sous-classe c)

6.3.1 Généralités.....	22
6.3.2 Regroupements particuliers	22
6.3.2.1 Site de dépôt de matériaux secs	22
6.3.2.2 Écocentre	22
6.3.2.3 Site pour les boues.....	22
6.3.2.4 Autres matières résiduelles	22

Sous-section 4 – Autres usages publics (Sous-classe d)

6.4.1 Généralités.....	24
6.4.2 Usages	24

SECTION 7 – LA CLASSE RÉCRÉATIVE « V »

Sous-section 1 – Récréative douce (Sous-classe a)

7.1.1	Généralités.....	25
7.1.2	Usages	25

Sous-section 2 – Récréative générale (Sous-classe b)

7.2.1	Généralités.....	26
7.2.2	Regroupements particuliers	26
7.2.2.1	Agrotouristique	26
7.2.2.2	Récréotouristique	26
7.2.2.3	Autres activités récréatives générales.....	27

SECTION 8 – LA CLASSE AGRICOLE « A »

8.1	Généralités.....	28
8.2	Regroupements particuliers	28
8.2.1	Culture	28
8.2.2	Élevage	28
8.2.3	Atelier artisanal	29

SECTION 9 – LA CLASSE FORESTIÈRE « F »

9.1	Généralités.....	30
9.2	Regroupements particuliers	30
9.2.1	Exploitation des ressources forestières	30
9.2.2	Autres usages forestiers.....	30

SECTION 10 – LA CLASSE MINIÈRE « M »

10.1	Généralités.....	32
10.2	Regroupements particuliers	32
10.2.1	Carrières, gravières et sablières.....	32
10.2.2	Autres usages miniers.....	32

SECTION 1 - MÉTHODOLOGIE DE LA CLASSIFICATION DES USAGES

1.1 Hiérarchie et codification

La classification des usages proposée dans le présent règlement est structurée en une hiérarchie dont les « classes dominantes » constituent le premier échelon. Celles-ci se veulent être la vocation principale retenue pour une zone donnée.

Les classes dominantes se subdivisent par la suite en « sous-classes dominantes » lesquelles identifient de façon plus précise la nature ou le type d'usage associé au groupe.

À l'exception de la classe « Résidentielle » chaque usage autorisé dans une classe d'usage est numéroté de deux (2), trois (3) ou quatre (4) chiffres s'inspirant de la codification numérique du Code d'utilisation des biens fonds (Volume 3A) du Manuel d'évaluation foncière du Québec (2006).

Un usage composé de deux ou trois chiffres inclut automatiquement, tous les usages de trois ou quatre chiffres débutant par ces mêmes deux ou trois chiffres, et contenus au Manuel d'évaluation foncière, à moins qu'il ne soit fait expressément mention des usages auxquels il réfère ou des usages faisant exception.

Un usage composé de quatre chiffres réfère à un usage unique.

1.2. Origine et structure de la classification des usages

Les usages ont été regroupés selon les caractéristiques communes d'occupation du sol portant sur la volumétrie, la compatibilité, l'usage et l'esthétique. Trois autres critères d'importance ont également été retenus pour la classification des commerces soit la desserte, la fréquence d'utilisation et le degré de nuisance associé à une activité donnée.

1.3. Usage non spécifiquement énuméré

Lorsqu'un usage n'est pas spécifiquement énuméré au présent chapitre, on doit rechercher le groupe et la classe d'usages similaire et compatible qui correspond le mieux audit usage en fonction des caractéristiques et critères retenus pour les différentes classes d'usages.

SECTION 2 - CLASSIFICATION DES USAGES

2.1 La classe résidentielle « R »

La classe résidentielle "R" comprend les sous-classes de constructions et d'usages suivants :

- Sous-classe **a**: Unifamiliale;
- Sous-classe **b**: Bifamiliale, trifamiliale et quadrifamiliale;
- Sous-classe **c**: Multifamiliale et collective;
- Sous-classe **m** : Maison mobile.

2.2 La classe commerciale et de services« C »

La classe commerciale et de services "C" comprend les sous-classes de constructions et d'usages suivants ainsi que les regroupements suivants:

Sous-classe **a**: Légère;

Cette sous-classe comprend les regroupements suivants :

- Agrocommercial;
- Agrotouristique;
- Atelier artisanal;
- Casse-croûte;
- Récréotouristique;
- Usage domestique;
- Autres commerces légers.

Sous-classe **b**: Lourdes;

Cette sous-classe comprend le regroupement suivant :

- Commerces incommodants;
- Autres commerces lourds.

2.3 La classe industrielle « I »

La classe industrielle "I" comprend les sous-classes de constructions et d'usages suivants :

Sous-classe **a**: Légère;

Cette sous-classe comprend les regroupements suivants :

- Atelier artisanal;
- Industries légères.

Sous-classe **b**: Lourde.

Cette sous-classe comprend les regroupements suivants :

- Agroforestier;
- Autres industries lourdes.

2.4 La classe publique, semi-publique et institutionnelle « P »

La classe publique "P" comprend les sous-classes de constructions et d'usages suivants reliés aux services publics et communautaires, ainsi qu'aux infrastructures et équipements de nature publique:

Sous-classe **a** : Institutionnel;

Sous-classe **b** : Utilité publique;

Sous-classe **c** : Matières résiduelles :

Cette sous-classe comprend les regroupements suivant :

- Matériaux secs;
- Écocentres;
- Boues;
- Autres matières résiduelles.

Sous-classe **d** : Autres usages publics.

2.5 La classe récréative « V »

La classe récréative "V" comprend les sous-classes de constructions et d'usages suivants :

Sous-classe **a** : Douce;

Sous-classe **b** : Générale.

Cette sous-classe comprend les regroupements suivants :

- Agrotouristique;
- Récréotouristique; et
- Autres activités récréatives générales.

2.6 La classe agricole « A »

La classe agricole "A" comprend les regroupements de constructions et d'usages suivants reliés à l'agriculture :

- Culture;
- Élevage;

- Atelier artisanal; et
- Élevage domestique.

2.7 La classe forestière « F »

La classe forestière "F" comprend les regroupements de constructions et d'usages suivants reliés à la forêt :

- Exploitation des ressources forestières;
- Autres usages forestiers.

2.8 La classe minière « M »

La classe minière "M" comprend les regroupements de constructions et d'usages suivants reliés à l'exploitation minière :

- Carrière, gravière et sablière;
- Autres usages miniers.

SECTION 3 – LA CLASSE RÉSIDENTIELLE « R »

3.1 Unifamiliale (Sous-classe a)

La sous-classe **a** comprend les habitations d'un logement autres que les maisons mobiles et les roulottes.

3.2 Bifamiliale, trifamiliale et quadrifamiliale (Sous-classe b)

La sous-classe **b** comprend les habitations de deux, trois et quatre logements autres que les maisons mobiles et les roulottes.

3.3 Multifamiliale et collective (Sous-classe c)

La sous-classe **c** comprend les habitations de plus de quatre logements et les habitations en commun autres que les maisons mobiles et les roulottes.

3.4 Maison mobile (Sous-classe m)

La sous-classe **m** comprend les maisons mobiles et les roulottes résidentielles.

SECTION 4 - LA CLASSE COMMERCIALE ET DE SERVICES « C »

Sous-section 1 - Commerciale légère (Sous-classe a)

4.1.1 Généralités

Les commerces et services de cette sous-classe répondent avant tout aux besoins locaux en complémentarité à la fonction résidentielle.

4.1.2 Particularités

Toutes les opérations se déroulent à l'intérieur des bâtiments et aucune marchandise n'est déposée ou entreposée à l'extérieur.

RÈGLEMENT 549-2025

Toutefois, il est fait exception aux particularités ci-avant énoncées pour le regroupement particulier « Agrocommercial » et dans la mesure uniquement où l'usage constitue de la vente ou de la location d'équipements ou de machineries agricoles ou de la vente ou de la location de matériels motorisés, d'articles ou d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin, auxquels cas les opérations peuvent se dérouler également à l'extérieur des bâtiments sur une superficie n'excédant toutefois pas 200 m². Sur cette superficie extérieure, seulement la marchandise ci-avant mentionnée peut être exposée temporairement pour fins de vente ou de location.

Les activités liées à l'automobile ou autres véhicules (motoneige, embarcation, avion, véhicule tout-terrain, motocyclette, etc..) sont interdites sauf si expressément autorisées. Elles ne doivent pas être la source, intermittente ou continue, de bruit à un niveau supérieur au niveau moyen de bruit mesuré aux limites du terrain, de poussière, de vibrations, de chaleur, d'éclats de lumière au delà des limites du terrain. Ces commerces et services occupent un espace limité à 1 000 m² de superficie de plancher.

4.1.3 Regroupements particuliers

À l'intérieur de cette sous-classe, on retrouve les regroupements particuliers suivants :

- Agrocommercial;
- Agrotouristique;
- Atelier artisanal;
- Casse-croûte;
- Récréotouristique;
- Usage domestique;
- Autres commerces légers;
- **RÈGLEMENT 497-2021**
- Résidence de tourisme;
- Établissement de résidence principale.

4.1.3.1 Agrocommercial

Ce regroupement comprend les commerces et services reliés à l'aménagement paysager, aux animaux domestiques ainsi que la vente et les services reliés aux activités agricoles. On y

retrouve par exemple, les commerces de vente de foin , du grain, d’animaux de ferme, de produits chimiques pour l’agriculture, la vente de machineries ou d’équipements agricoles, de commerces de services pour la machinerie ou les équipements agricoles, ainsi que l’entreposage de produits de la ferme.

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
5151	Vente en gros du grain
5155	Vente en gros d'animaux de ferme (incluant les encans)
5157	Vente en gros de produits chimiques pour l'agriculture
5159	Vente en gros d'autres produits de la ferme
5181	Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie agricole (incluant la machinerie lourde) - (La vente d'équipement et de pièces de machinerie commerciale et industrielle est interdite.)
5252	Vente au détail d'équipements de ferme
536	Vente au détail de matériel motorisé, d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin
5421	Vente au détail de la viande
596	Vente au détail d'animaux de maison et d'activités reliées à la ferme
626	Service pour les animaux domestiques
6344	Service d'aménagement paysager ou de déneigement
6354	Service de location de machinerie lourde (Machinerie agricole seulement)
6371	Entreposage de produits de la ferme (sauf l'entreposage en vrac à l'extérieur) et silos
644	Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds (Machinerie agricole seulement)
6598	Service de vétérinaires (animaux domestiques)
82	Activité reliée à l'agriculture

4.1.3.2 Agrotouristique

RÈGLEMENT 481-2020

Le regroupement « agrotouristique » comprend certaines activités commerciales compatibles avec les activités agricoles, incluant la transformation des produits de la ferme. Ces activités sont reliées à l’hébergement, à la restauration et à la vente au détail de certains produits agricoles. On y retrouve entre autre les gîtes touristiques ou gîtes à la ferme d’un maximum de cinq chambres à louer, les tables champêtres, les cabanes à sucre ainsi que les kiosques de vente de produits agricoles.

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
5833	Gîtes touristiques de 5 chambres à coucher et moins
5835	Gîtes à la ferme de 5 chambres à coucher et moins
543	Vente au détail de fruits, légumes et marché public
545	Vente au détail de produits laitiers
5461	Vente au détail de produits de la boulangerie (non-manufacturés)
547	Vente au détail de produits naturels
549	Autres activités de vente au détail de l'alimentation
5933	Vente au détail de produits artisanaux locaux ou régionaux
8011	Cabane à sucre

4.1.3.3 Atelier artisanal

Ce regroupement comprend les petits commerces autres que ceux axés sur l'agriculture et pouvant s'exercer selon les conditions édictées à la section 15 du règlement de zonage.

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
5891	Traiteurs
5948	Atelier d'artiste
621	Service de buanderie, de nettoyage à sec et de teinture
622	Service photographique (incluant les services commerciaux)
623	Salon de beauté, de coiffure et autres salons
625	Service de réparation et de modification d'accessoires personnels et réparation de chaussures
633	Service de soutien aux entreprises
6341	Service de nettoyage de fenêtres
6342	Service d'extermination et de désinfection
6343	Service pour l'entretien ménager
6345	Service de ramonage
6351	Service de location de films, de jeux vidéo et de matériel audiovisuel
6352	Service de location d'outils ou d'équipements non-motorisés
6356	Service de location d'embarcations nautiques
639	Autres services d'affaires
6412	Service de lavage d'automobiles
642	Service de réparation de mobiliers, d'équipements et de machines (Sauf 6425 - Service de réparation et d'entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel)
649	Autres services de réparation et d'entretien (Sauf 6498 - Service de soudure)
6514	Service de laboratoire médical
6515	Service de laboratoire dentaire
659	Autres services professionnels
6648	Service de pose de portes et de fenêtres
663	Service de travaux de finition de construction
6814	École à caractère familial
Plus tous ceux permis dans la zone.	

4.1.3.4 Casse-croûte

Le regroupement « Casse-croûte » comprend uniquement certains commerces de restauration rapide.

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

RÈGLEMENT 487-2020

CUBF	DESCRIPTION
5892	Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée)

4.1.3.5 Récréotouristique

RÈGLEMENT 497-2021

Le regroupement « récréotouristique » comprend les commerces ou services compatibles avec les activités récréotouristiques incluant les commerces de restauration et d’hébergement, les piscicultures et la vente au détail des produits de l’artisanat. Ce regroupement exclut les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale.

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
1510	Maison de chambres et pension
581	Restauration avec service complet ou restreint
583	Établissement d’hébergement (Sauf 5833 Auberge ou gîte touristique et 5835 Hébergement touristique à la ferme)(Sauf les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale)
5899	Autres activités de la restauration
5933	Vente au détail de produits artisanaux locaux ou régionaux
5995	Vente au détail de cadeaux, de souvenirs et de menus objets
8011	Cabane à sucre
8012	Salle de réception pour cabane à sucre

RÈGLEMENT 497-2021

4.1.3.5.1 Résidence de tourisme

Ce regroupement est limité à l’usage de résidence de tourisme tel que défini à l’annexe B « Terminologie ».

RÈGLEMENT 497-2021

4.1.3.5.2 Établissement de résidence principale

Ce regroupement est limité à l’usage établissement de résidence principale tel que défini à l’annexe B « Terminologie ».

4.1.3.6 Usage domestique

Ce regroupement est composé de commerces ou services pouvant s’exercer selon les conditions édictées à la section 15 du règlement de zonage.

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
2078	Atelier d’artisan de produits du terroir (incluant aliments et boissons)
2698	Atelier d’artisan de couture et d’habillement
4291	Transport par taxi
4292	Service d’ambulance
4293	Service de limousine
4752	Studio d’enregistrement de matériel visuel
4760	Studio d’enregistrement du son
5833	Auberge ou gîte touristique (selon les dispositions prévues au règlement de zonage)
5891	Traiteurs
5948	Atelier d’artiste

CUBF	DESCRIPTION
613	Maison de courtiers et de négociants en valeurs mobilières et marchandes; bourse et activités connexes
614	Assurance, agent, courtier d'assurances et service
615	Immeuble et services connexes – Sauf 6154 Construction d'immeuble pour revente, et 6159 Autres services reliés aux biens-fonds.
616	Service de holding et d'investissement
6191	Service relié à la fiscalité
622	Service photographique (incluant les services commerciaux)
623	Salon de beauté, de coiffure et autres salons
6311	Service de publicité en général
638	Service de secrétariat, de traduction et de traitement de textes
639	Autres services d'affaires
6493	Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie
652	Service juridique
6541	Service de garderie (en milieu familial, maximum 6 enfants)
655	Service informatique
656	Service de soins paramédicaux
657	Service de soins thérapeutiques
6591	Service d'architecture
6593	Service éducationnel et de recherche scientifique
6594	Service de comptabilité, de vérification et de tenue de livres
6595	Service d'évaluation foncière ou d'estimation immobilière
6596	Service d'arpenteurs-géomètres
6597	Service d'urbanisme et de l'environnement
6616	Service d'estimation de dommages aux immeubles (experts en sinistre)
6814	École à caractère familial
692	Fondations et organismes de charité

4.1.3.7 Autres commerces légers

RÈGLEMENT 497-2021

Indépendamment des regroupements précédents, ce regroupement est composé des autres commerces et services qui possèdent les caractéristiques énumérées aux articles 4.1.1 et 4.1.2 de la présente classification. Ce regroupement exclut les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale.

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
2078	Atelier d'artisan de produits du terroir (incluant aliments et boissons)
2698	Atelier d'artisan de couture et d'habillement
4291	Transport par taxi
4292	Service d'ambulance
4293	Service de limousine
4633	Espace de rangement
4752	Studio d'enregistrement de matériel visuel
4760	Studio d'enregistrement du son
5005	Centre commercial de voisinage
503	Entreprise de télémagasinage et de vente par correspondance

CUBF	DESCRIPTION
522	Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer
523	Vente au détail de peinture, de verre et de papier de tenture
524	Vente au détail de matériel électrique et d'éclairage
5251	Vente au détail de quincaillerie
5253	Vente au détail de serrures, de clés et d'accessoires
531	Vente au détail, magasin à rayons
534	Vente au détail, machine distributrice
5361	Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin
537	Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires
539	Vente au détail d'autres marchandises en général (Sauf : 5395 - Vente au détail de matériaux de récupération (démolition))
54	Vente au détail de produits de l'alimentation
56	Vente au détail de vêtements et d'accessoires
57	Vente au détail de meubles, de mobiliers de maison et d'équipements
5833	Auberge ou gîte touristique
5835	Hébergement touristique à la ferme
5891	Traiteurs
591	Vente au détail de médicaments, d'articles de soins personnels et d'appareils divers
592	Vente au détail de boissons alcoolisées et d'articles de fabrication
593	Vente au détail d'antiquités et de marchandises d'occasion
594	Vente au détail de livres, de papeterie, de tableaux et de cadres
595	Vente au détail d'articles de sport, d'accessoires de chasse et pêche, de bicyclettes et de jouets
596	Vente au détail d'animaux de maison et d'activités reliées à la ferme
597	Vente au détail de bijoux, de pièces de monnaie et de timbres (collection)
5981	Vente au détail de combustibles incluant le bois de chauffage
599	Autres activités de la vente au détail
60	Immeuble à bureaux
61	Finance, assurance et service immobilier
621	Service de buanderie, de nettoyage à sec et de teinture
622	Service photographique (incluant les services commerciaux)
623	Salon de beauté, de coiffure et autres salons
6241	Salon funéraire
625	Service de réparation et de modification d'accessoires personnels et réparation de chaussures
626	Service pour les animaux domestiques
629	Autres services personnels
631	Service de publicité
632	Bureau de crédit pour les commerces et les consommateurs et services de recouvrement
633	Service de soutien aux entreprises
6341	Service de nettoyage de fenêtres
6342	Service d'extermination et de désinfection
6343	Service pour l'entretien ménager
6344	Service d'aménagement paysager ou de déneigement
6345	Service de ramonage
6349	Autres services pour les bâtiments
6351	Service de location de films, de jeux vidéo et de matériel audiovisuel
6352	Service de location d'outils ou d'équipements
6353	Service de location d'automobiles
6356	Service de location d'embarcations nautiques
636	Centre de recherche (sauf les centres d'essais)

CUBF	DESCRIPTION
638	Service de secrétariat, de traduction et de traitement de textes
639	Autres services d'affaires (Sauf : 6391 - Service de recherche, de développement et d'essais)
6412	Service de lavage d'automobiles
6421	Service de réparation d'accessoires électriques
642	Service de réparation de mobiliers, d'équipements et de machines
649	Autres services de réparation et d'entretien (Sauf : 6498 - Service de soudure)
651	Service médical et de santé
652	Service juridique
6541	Service de garderie (prématornelle, moins de 50 % de poupons)
655	Service informatique
656	Service de soins paramédicaux
657	Service de soins thérapeutiques
659	Autres services professionnels
6616	Service d'estimation de dommages aux immeubles (experts en sinistre)
663	Service de travaux de finition de construction
6648	Service de pose de portes et de fenêtres
6814	École à caractère familial
683	Formation spécialisée
692	Fondations et organismes de charité
699	Autres services divers
7113	Galerie d'art
7114	Salle d'exposition
7444	Club et écoles d'activités et de sécurité nautiques
8221	Service de vétérinaires (animaux de ferme)
8224	Service de reproduction d'animaux (insémination artificielle)
8226	Service d'enregistrement du bétail
8291	Service d'horticulture
8292	Service d'agronomie

Sous-section 2 - Commerciale lourde (Sous-classe b)

4.2.1 Généralités

Les commerces et services de cette sous-classe répondent aux besoins locaux et régionaux. Ils sont moins compatibles avec l'habitation et peuvent lui causer des inconvénients de par l'importance de leur achalandage et le gabarit des bâtiments. La prestation de service et la vente en gros sont les principales activités toutefois, le commerce au détail relié à la prestation du service peut aussi être autorisé.

4.2.2 Particularités

Les activités peuvent s'effectuer autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

Ces commerces peuvent parfois nécessiter de l'entreposage extérieur qui doit répondre aux conditions édictées au règlement de zonage.

4.2.3 Regroupements particuliers

À l'intérieur de cette sous-classe, on retrouve les regroupements particuliers suivants :

- Commerces incommodants;
- Autres commerces lourds

4.2.3.1 Commerces incommodants

Ce regroupement est composé principalement des commerces et services axés sur la vente et l'entretien de l'automobile, des embarcations, des véhicules légers et lourds.

À titre indicatif sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
55	Vente au détail d'automobiles, d'embarcations, d'avions et de leurs accessoires (Sauf les cours à ferrailles et cimetières d'automobiles.
6354	Service de location de machinerie lourde
6355	Service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance
6356	Service de location d'embarcations nautiques
641	Service de réparation d'automobiles (Sauf 6412 - Service de lavage d'automobiles)
643	Service de réparation de véhicules légers
644	Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds
6498	Service de soudure
6646	Entreprise d'excavation

4.2.3.2 Autres commerces lourds

RÈGLEMENT 497-2021

Ce regroupement est composé des autres commerces et services répondant aux critères énumérées aux articles 4.2.1 et 4.2.2 et qui ne sont pas un camping, une cours à ferraille ou un cimetière d'autos, un commerce incommodant ou un établissement à caractère érotique. Ce regroupement exclut les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale.

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
422	Transport de matériel par camion (infrastructure – sauf les garages municipaux)
429	Autres transports par véhicule automobile (infrastructure)
4611	Garage de stationnement pour automobiles (infrastructure)
4612	Garage de stationnement pour véhicules lourds (infrastructure)
4623	Terrain de stationnement pour véhicules lourds
49	Autres transports, communications et services publics (infrastructure)
500	Centre commercial (Sauf 5005 - Centre commercial de voisinage)
501	Immeuble commercial
502	Entreposage pour usage commercial
51	Vente en gros
521	Vente au détail de matériaux de construction et de bois
5252	Vente au détail d'équipements de ferme
526	Vente au détail de maisons et de chalets préfabriqués
527	Vente au détail de produits du béton
532	Vente au détail, clubs de gros et hypermarchés
5332	Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces
5333	Vente aux enchères ou encan d'œuvres d'art et de marchandises diverses

CUBF	DESCRIPTION
5362	Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager
5363	Vente au détail de matériel motorisé pour l'entretien des pelouses et jardins
581	Restauration avec service complet ou restreint
582	Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses
583	Établissement d'hébergement (Sauf 5833 Auberge ou gîte touristique et 5835 Hébergement touristique à la ferme)(Sauf les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale)
5899	Autres activités de la restauration
5982	Vente au détail du mazout (sauf les stations-services)
5983	Vente au détail de gaz sous pression
626	Service pour les animaux domestiques
6346	Service de cueillette des ordures
6347	Service de vidange de fosses septiques et de location de toilettes portatives
6348	Service d'assainissement de l'environnement
6359	Autres services de location (sauf entreposage)
637	Entreposage et service d'entrepotage (Sauf 6378 - Centre de transfert ou d'entrepotage de déchets dangereux)
6424	Service de réparation et d'entretien de systèmes de plomberie, de chauffage, de ventilation et de climatisation (entrepreneur spécialisé)
6425	Service de réparation et d'entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel
66	Service de construction (Sauf 6646 – Entreprise d'excavation)
7443	Station-service pour le nautisme
7445	Service d'entretien, de réparation et d'hivernage d'embarcations
7446	Service de levage d'embarcations (monte-charges, « boatlift »)
8012	Salle de réception pour cabane à sucre

4.2.3.3 Commerces lourds particuliers

Les usages suivants sont exclus des regroupements ci-dessus énumérés et constituent des usages distincts aux grilles de spécifications pour lesquelles des normes particulières du règlement de zonage s'appliquent :

- Camping (Art. 15.5 à 15.5.3)
- Cours à ferrailles et cimetières d'automobiles (Art. 16.2)
- Établissements à caractères érotique (Art. 4.4).

SECTION 5 – LA CLASSE INDUSTRIELLE « I »

Sous-section 1 – Industrielle légère (Sous-classe a)

5.1.1 Généralités

L'industrie artisanale et l'industrie de petite et moyenne envergure constituent la principale activité.

Le procédé de fabrication et l'emploi de matière ou d'outillage ne sont pas cause soutenue ou intermittente de bruit à un niveau supérieur au niveau moyen de bruit mesuré aux limites du terrain, de poussière, de vibration, de chaleur, d'éclat de lumière au delà des limites du terrain.

À l'exception des aires de manutention et du remisage des véhicules lourds, toutes les opérations sont menées à l'intérieur de bâtiments complètement fermés.

5.1.2 Particularités

Les industries de cette sous-classe peuvent parfois nécessiter de l'entreposage extérieur qui doit répondre aux conditions édictées par le règlement de zonage.

5.1.3 Regroupements particuliers

À l'intérieur de cette sous-classe, on retrouve les regroupements particuliers suivants :

- Industries légères et
- Atelier artisanal.

5.1.3.1 Industries légères

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
20	Industrie d'aliments et de boissons
21	Industrie du tabac
23	Industrie du cuir et de produits connexes
24	Industrie textile
26	Industrie vestimentaire
2731	Industrie de portes et de fenêtres en bois
2732	Industrie de parquets en bois dur
2736	Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois
274	Industrie de boîtes et de palettes en bois
275	Industrie du cercueil
279	Autres industries du bois
28	Industrie du meuble et d'articles d'ameublement
2998	Atelier d'artisan du papier
30	Imprimerie, édition et industries connexes
3198	Atelier d'artisan de première transformation de métaux
323	Industrie de produits métalliques d'ornement et d'architecture
324	Industrie de l'emboutissage, du matriçage et du revêtement métallique

CUBF	DESCRIPTION
325	Industrie du fil métallique et de ses dérivés
326	Industrie d'articles de quincaillerie, d'outillage et de coutellerie
327	Industrie du matériel de chauffage et du matériel de réfrigération commerciale
328	Industrie d'usinage
329	Autres industries de produits métalliques divers
331	Industrie d'instruments aratoires
333	Industrie du matériel commercial de réfrigération, de climatisation et de ventilation
334	Industrie de la machinerie pour l'industrie du caoutchouc et du plastique
335	Industrie de la machinerie pour le commerce et les industries de services
3391	Industrie de compresseurs, de pompes et de ventilateurs
3392	Industrie de l'équipement de manutention
3393	Industrie de la machinerie pour récolter, couper et façonner le bois
3396	Industrie de la machinerie et du matériel de construction et d'entretien
3398	Atelier d'artisan de la machinerie
35	Industrie de produits électriques et électroniques sauf 3561 Industrie de transformateurs électriques et 3594 Industrie de batteries et de piles
3698	Atelier d'artisan de produits minéraux non métalliques
39	Autres industries manufacturières (Sauf 3998 Industrie d'apprêtage et de teinture de fourrure et, 3999 Autres industries de produits manufacturés)
4871	Récupération et triage du papier
4872	Récupération et triage du verre
4873	Récupération et triage du plastique
4874	Récupération et triage de métaux
4879	Autres activités de récupération et de triage
6391	Service de recherche, de développement et d'essais

5.1.3.2 Atelier artisanal

Ce regroupement comprend les petites industries pouvant s'exercer selon les conditions édictées à la section 15 du règlement de zonage.

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
2047	Fabrication artisanale du beurre, du fromage et autres produits laitiers
2078	Atelier d'artisan de produits du terroir (incluant aliments et boissons)
209	Industrie de boissons
2391	Fabrication artisanale du cuir
246	Industrie de tapis, carpettes et moquettes
247	Industrie d'articles en grosse toile
249	Autres industries de produits textiles
261	Industrie de vêtements pour hommes
262	Industrie de vêtements pour femmes
263	Industrie de vêtements pour enfants
264	Industrie de vêtements en fourrure et en cuir
2698	Atelier d'artisan de couture et d'habillement
2736	Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois
2798	Atelier d'artisan du bois
2898	Atelier d'artisan de meubles et d'accessoires d'ameublement
2998	Atelier d'artisan du papier

CUBF	DESCRIPTION
3048	Atelier d'artisan d'imprimerie et d'édition
305	Industrie du logiciel ou progiciel
3198	Atelier d'artisan de première transformation de métaux
3298	Atelier d'artisan en usinage de produits métalliques
3398	Atelier d'artisan de la machinerie
386	Industrie du savon et de composés pour le nettoyage
3897	Industrie du recyclage des cartouches de jet d'encre
391	Industrie du matériel scientifique et professionnel
392	Industrie de la bijouterie et de l'orfèvrerie
393	Industrie d'articles de sport et de jouets
394	Industrie de stores vénitiens
3978	Atelier d'artisan de fabrication d'enseignes
3991	Industrie de balais, de brosses et de vadrouilles
3992	Industrie de boutons, de boucles et d'attaches pour vêtements
3994	Industrie de la fabrication de supports d'enregistrement, de la reproduction du son et des instruments de musique
3997	Industrie d'articles de bureau et de fournitures pour artistes (sauf les articles en papier)
Plus tous ceux permis dans la zone	

Sous-section 2 – Industrielle lourde (Sous-classe b)

5.2.1 Généralités

L'industrie de grande envergure constitue la principale activité.

Le procédé de fabrication et l'emploi de matière ou d'outillage peuvent être une source d'inconvénient pour le voisinage.

5.2.2 Particularités

Les activités peuvent se dérouler autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

Ces usages nécessitent de l'entreposage extérieur qui doit répondre aux conditions édictées au règlement de zonage.

5.2.3 Regroupements particuliers

À l'intérieur de cette sous-classe, on retrouve les regroupements particuliers suivants :

- Agroforestier; et
- Autres industries lourdes.

5.2.3.1 Agroforestier

Le regroupement particulier « agroforestier » est composé des industries dont la matière première provient des produits agricoles ou forestiers, incluant la transformation des produits agricoles, les scieries et la transformation première du bois.

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
201	Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande
202	Industrie de la transformation du poisson
203	Industrie de la préparation des fruits et légumes
204	Industrie de produits laitiers
205	Industrie de la farine et de céréales de table préparées
206	Industrie d'aliments pour animaux
207	Industrie de produits de boulangerie et de pâtisserie
208	Autres industries de produits alimentaires
209	Industrie de boissons
211	Industrie du tabac en feuilles
271	Industrie du bois de sciage et du bardeau
291	Industrie de pâtes, de papiers et de produits connexes

5.2.3.2 Autres industries lourdes

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
22	Industrie de produits en caoutchouc et en plastique
272	Industrie de placages et de contreplaqués
2733	Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles
2734	Industrie de la préfabrication de maisons
2735	Industrie de bâtiments préfabriqués à charpente de bois
2737	Industrie d'éléments de charpente en bois
2739	Autres industries du bois travaillé
292	Industrie du papier asphalté pour couvertures
293	Industrie de boîtes en carton et de sacs en papier
2991	Industrie de papiers couchés ou traités
2992	Industrie de produits de papeterie
2993	Industrie de produits en papier jetable
2994	Industrie du papier recyclé
2999	Autres industries de produits en papier transformé
31	Industrie de première transformation de métaux (Sauf 3198 Atelier d'artisan de première transformation de métaux)
321	Industrie de chaudières et de plaques métalliques
322	Industrie de produits de construction en métal
3394	Industrie de turbines et du matériel de transmission d'énergie mécanique
3395	Industrie de la machinerie pour l'industrie de pâtes et de papiers
3397	Industrie de la machinerie pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière
3399	Autres industries de la machinerie et de l'équipement industriel
34	Industrie du matériel de transport
3561	Industrie de transformateurs électriques
3594	Industrie de batteries et de piles
36	Industrie de produits minéraux non métalliques (Sauf 3698 Atelier d'artisan de produits minéraux non métalliques)
37	Industrie de produits du pétrole et du charbon
38	Industrie chimique
3998	Industrie d'apprêtage et de teinture de fourrure
3999	Autres industries de produits manufacturés
4875	Récupération et triage de matières polluantes et toxiques
4876	Station de compostage

SECTION 6 – LA CLASSE PUBLIQUE « P »

Sous-section 1 – Institutionnelle (Sous-classe a)

6.1.1 Généralités

Sont de cette sous-classe, les usages à caractère public, semi-public, institutionnel ou communautaire incluant les services culturels, religieux, d'éducation, de santé et services sociaux, les agences et services gouvernementaux et municipaux.

6.1.2 Usages

RÈGLEMENT 385-2016

À titre indicatif, sont de cette sous-classe les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
6242	Cimetière
6243	Mausolée
6244	Crématorium
6249	Autres services funèbres
653	Service social
6513	Service d'hôpital
6542	Maison pour personnes en difficulté
67	Service gouvernemental
68	Service éducationnel
691	Activité religieuse
692	Fondations et organismes de charité
6996	Bureau d'information pour tourisme
6997	Centre communautaire ou de quartier (incluant centre diocésain)
6999	Autres services divers

Sous-section 2 – Utilité publique (Sous-classe b)

6.2.1 Généralités

La sous-classe « utilité publique » comprend les infrastructures du réseau routier, de sentiers de motoneige et de motoquad ainsi que les pistes cyclables. Elle comprend aussi les infrastructures et bâtiments des réseaux de chemin de fer, de production d'électricité, ainsi que ceux des réseaux de transport et de distribution de gaz naturel. Finalement elle comprend aussi les réseaux de communication et de câblodistribution, de captage, de traitement et de distribution de l'eau potable ainsi que d'acheminement et de traitement des eaux usées.

6.2.2 Usages

RÈGLEMENT 481-2020

À titre indicatif, sont de cette sous-classe les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
41	Chemin de fer et métro
421	Transport par autobus (infrastructure)
43	Transport par avion (infrastructure)
44	Transport maritime (infrastructure)
45	Voie publique
4567	Sentier pédestre (incluant raquette, ski de fond et patin)
4568	Sentier équestre
4569	Sentier de traîneaux à chiens
4622	Assiette d'autoroute utilisée à des fins lucratives
471	Communication, centre et réseau téléphonique
472	Communication, centre et réseau télégraphique
481	Production d'énergie (infrastructure)
482	Transport et distribution d'énergie
483	Aqueduc et irrigation
484	Égout (infrastructure)
488	Dépôt à neige
489	Autres services publics (infrastructure)
7442	Rampe d'accès et stationnement

Sous-section 3 – Matières résiduelles (Sous-classe c)

6.3.1 Généralités

La sous-classe « matières résiduelles » comprend tous les usages reliés à la gestion des matières résiduelles.

6.3.2 Regroupements particuliers

À l'intérieur de cette sous-classe, on retrouve les regroupements particuliers suivants :

- Site de dépôt de matériaux secs;
- Écocentres;
- Site pour les boues;
- Autres matières résiduelles.

6.3.2.1 Site de dépôt de matériaux secs

Les sites de matériaux secs sont ceux définis par le règlement sur les déchets solides de la loi sur la qualité de l'Environnement.

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
4853	Dépôt de matériaux secs

6.3.2.2 Écocentre

Ce regroupement comprend uniquement les usages reliés à l'exploitation institutionnalisée d'un site de récupération des matières résiduelles.

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
5395	Vente au détail de matériaux de récupération (démolition) - (Seulement les écocentres (récupération institutionnalisée) et les ressourceries)

6.3.2.3 Site pour les boues

Ce regroupement comprend uniquement les lieux d'entreposage, de traitement ou d'élimination des boues de fosses septiques ou d'usine d'épuration des eaux usées.

6.3.2.4 Autres matières résiduelles

Ce regroupement comprend tous les usages reliés à la gestion des matières résiduelles à l'exception de ceux ci-dessus nommés. Aux fins du présent article, les « autres matières résiduelles » sont classées en différents types établis comme suit :

- Type 1 Comprend les déchets solides, tels que définis au « *Règlement sur les déchets solides (Q-2, r.13)* » de la « *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* ».
- Type 2 Comprend les déchets biomédicaux, tels que définis au « *Règlement sur les déchets biomédicaux (Q-2, r.12)* » de la « *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* ».
- Type 3 Comprend les pesticides tel que défini au « *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (c. P-9.3, r.2)* » de la « *Loi sur les pesticides* ».
- Type 4 Comprend les pneus hors d'usage tels que définis au « *Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage (c. Q-2, r.20)* » de la « *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* ».
- Type 5 Comprend les matières dangereuses tel que défini au « *Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r.32)* » de la « *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* ».
- Type 6 Comprend les déchets industriels tels que définis à la « *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* ».
- Type 7 Comprend les sols contaminés et les matières radioactives tels que définis à la « *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* », les résidus miniers et leurs boues de traitement tels que définis à la « *Loi sur les mines (L.R.Q., c. M-13.1)* » ou tout autre déchet non mentionné dans le présent article.
- Type 8 Comprend la récupération, le recyclage ou le compostage des déchets mentionnés dans le présent article.

Sous-section 4 – Autres usages publics (Sous-classe d)

6.4.1 Généralités

La sous-classe « autres usages publics » comprend tous les usages autres que ceux associés aux sous-classes « institutionnelle », « utilité publique » et « matières résiduelles ».

6.4.2 Usages

À titre indicatif, sont de cette sous-classe les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
71	Exposition d'objets culturels
7211	Amphithéâtre et auditorium
7219	Autres lieux d'assemblée pour les loisirs
722	Installation sportive
723	Aménagement public pour différentes activités
729	Autres aménagements d'assemblées publiques
731	Parc d'exposition et parc d'amusement
7421	Terrain d'amusement
7422	Terrain de jeux
7423	Terrain de sport
7424	Centre récréatif en général
7425	Gymnase et formation athlétique
7429	Autres terrains de jeux et pistes athlétiques
743	Natation
7441	Marina, port de plaisance et quai d'embarquement pour croisière (excluant les traversiers)
7442	Rampe d'accès et stationnement
7447	Service de sécurité et d'intervention nautique
7448	Site de spectacles nautiques
7449	Autres activités nautiques
745	Activité sur glace
7511	Centre touristique en général
7513	Centre de ski (alpin et/ou de fond)
7516	Centre d'interprétation de la nature
7519	Autres centres d'activités touristiques
752	Camp de groupes et camp organisé
76	Parc
79	Loterie et jeu de hasard, loisir et autres activités culturelles

SECTION 7 – LA CLASSE RÉCRÉATIVE « V »

Sous-section 1 – Récréative douce (Sous-classe a)

7.1.1 Généralités

RÈGLEMENT 528-2023

Sont de cette sous-classe les activités reliées à l'habitation de type chalet ou maison de villégiature. Cette sous-classe comprend aussi des aménagements récréatifs tels qu'un parc ou un sentier pédestre. Certains usages récréatifs reliés à l'exploitation de la forêt sont aussi autorisés.

7.1.2 Usages

À titre indicatif sont de cette sous-classe les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
1100	Chalet ou maison de villégiature
1913	Camp de chasse et pêche
7442	Rampe d'accès et stationnement
76	Parc
8011	Cabane à sucre

Sous-section 2 – Récréative générale (Sous-classe b)

7.2.1 Généralités

La sous-classe « récréative générale » regroupe les activités de loisir et de plein air présentant un potentiel touristique.

7.2.2 Regroupements particuliers

À l'intérieur de cette sous-classe, on retrouve les regroupements particuliers suivants :

- Agrotouristique;
- Récréotouristique; et
- Autres activités récréatives générales.

7.2.2.1 Agrotouristique

Le regroupement particulier « agrotouristique » comprend certaines activités récréatives axées principalement sur la chasse, la pêche et la forêt. On y retrouve entre autre les clubs de chasse et pêche, des étangs de pêche et des piscicultures, des centres équestres, des abris forestiers et des sentiers récréatifs.

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
1913	Camp de chasse et de pêche
1914	Camp forestier
7416	Équitation
7514	Club de chasse et pêche
8414	Pêche en eau douce (y compris étang à grenouilles)
8421	Pisciculture
843	Chasse et piégeage d'animaux à fourrure
844	Reproduction de gibier
8493	Activités connexes à la chasse et au piégeage

7.2.2.2 Récréotouristique

Le regroupement particulier « récréotouristique » comprend certaines activités récréatives extensives (ex : sentiers) et attractions touristiques (théâtres, musée, expositions d'objets ou d'animaux).

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
1911	Pourvoirie avec droits exclusifs
1912	Pourvoirie sans droit exclusif
4117	Funiculaire, train touristique ou véhicule hippomobile
7115	Économusée
7116	Musée du patrimoine

CUBF	DESCRIPTION
712	Exposition d'objets ou d'animaux
719	Autres expositions d'objets culturels
7214	Théâtre
7224	Piste de luge, de bobsleigh et de sauts à ski
7311	Parc d'exposition (extérieur)
7312	Parc d'amusement (extérieur)
7392	Golf miniature
7393	Terrain de golf pour exercice seulement
7416	Équitation
7418	Toboggan (Glissades d'eau)
7419	Autres activités sportives
7421	Terrain d'amusement
7422	Terrain de jeux
743	Natation
748	Activité de sport extrême
7499	Autres activités récréatives
75	Centre touristique et camp de groupes
76	Parc
8414	Pêche en eau douce (y compris étang à grenouilles)

7.2.2.3 Autres activités récréatives générales

RÈGLEMENT 497-2021

Ce regroupement particulier comprend tous les usages de type récréatif ne faisant pas partie des regroupements agrotouristique et récréotouristique récréatif précédemment décrits. Ce regroupement exclut les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale.

À titre indicatif, les usages suivants sont de ce regroupement:

CUBF	DESCRIPTION
1510	Maison de chambres et pension
5831	Hôtel (incluant les hôtels-motels)
5832	Motel
5833	Auberge ou gîte touristique
5933	Vente au détail de produits artisanaux, locaux ou régionaux
5948	Atelier d'artiste
5995	Vente au détail de cadeaux, de souvenirs et de menus objets
7212	Cinéma
7213	Ciné-parc
7414	Centre de tir pour armes à feu
7415	Patinage à roulettes
7421	Terrain d'amusement
7422	Terrain de jeux
7441	Marina, port de plaisance et quai d'embarquement pour croisière (excluant les traversiers)
7444	Club et écoles d'activités et de sécurité nautiques
7447	Service de sécurité et d'intervention nautique
7448	Site de spectacles nautiques
7449	Autres activités nautiques
801	Bâtiment de ferme pour production acéricole

SECTION 8 – LA CLASSE AGRICOLE « A »

8.1 Généralités

Cette classe comprend tous les usages agricoles voués à la culture et à la récolte des végétaux ainsi qu'à l'élevage des animaux.

8.2 Regroupements particuliers

À l'intérieur de cette classe, on retrouve les regroupements particuliers suivants :

- Culture
- Élevage; et
- Atelier artisanal.

8.2.1 Culture

Ce regroupement comprend tous les usages agricoles voués à la culture et à la récolte des végétaux.

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
191	Habitation pour la chasse, la pêche et la forêt
8011	Cabane à sucre
8091	Serre
8092	Entrepôt à fruits et légumes
8093	Grange
8094	Remise à machinerie
812	Ferme (les céréales sont la récolte prédominante)
813	Ferme (sauf la récolte de céréales, de fruits et de légumes)
814	Ferme (les fruits et les légumes sont la récolte prédominante)
8192	Serre, spécialité de la floriculture (semence de fleurs)
8194	Ferme (produits de l'érable à plus de 50 %)
821	Traitement de produits agricoles
8293	Production d'arbres de Noël
8299	Autres activités reliées à l'agriculture
832	Service forestier commercial
833	Production de tourbe et de gazon

8.2.2 Élevage

Ce regroupement comprend les usages agricoles voués à l'élevage des animaux de ferme.

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
802	Bâtiment de ferme pour production équine
803	Bâtiment de ferme pour production laitière
804	Bâtiment de ferme pour production bovine

CUBF	DESCRIPTION
805	Bâtiment de ferme pour production avicole
806	Bâtiment de ferme pour production cynicole
807	Bâtiment de ferme pour production ovine
808	Bâtiment de ferme pour production porcine
809	Autres bâtiments de ferme
815	Ferme (les produits laitiers sont prédominants)
816	Ferme et ranch (animaux pour des activités autres que laitières)
817	Ferme (la volaille est prédominante)
818	Ferme en général (aucune prédominance)
8191	Terrain de pâture et de pacage (non intégré à une ferme ou à un ranch appartenant en général au domaine public)
8193	Rucher
8195	Ferme (élevage de visons à plus de 50 %)
8196	Ferme (élevage d'animaux à fourrure à plus de 50 %, sauf le vison)
8197	Ferme (élevage de chiens à plus de 50 %)
8198	Ferme expérimentale
8199	Autres activités agricoles et connexes
8222	Service d'hôpital pour les animaux
8223	Couvoir, classification des œufs
8225	Service de garde d'animaux de ferme
8227	École de dressage d'animaux de ferme
8228	Service de toilettage d'animaux de ferme
8229	Autres services d'élevage d'animaux de ferme
8414	Pêche en eau douce (y compris étang à grenouilles)
8419	Autres pêcheries et produits de la mer
842	Élevage du poisson
844	Reproduction du gibier

8.2.3 Atelier artisanal

Ce regroupement comprend les petits commerces ou industries agricoles et pouvant s'exercer selon les conditions édictées à la section 15 du règlement de zonage

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
8091	Serre
8291	Service d'horticulture
8292	Service d'agronomie
Plus tous ceux permis dans la zone	

SECTION 9 – LA CLASSE FORESTIÈRE « F »

9.1 Généralités

Cette classe comprend les commerces et services reliés à l'activité forestière. On y retrouve par exemple des commerces de produits forestiers, de produits chimiques pour la foresterie, de machinerie ou d'équipements forestiers, de bois de chauffage, des commerces de services pour la machinerie ou les équipements forestiers, ainsi que l'entreposage de produits de la forêt. On y retrouve aussi les autres usages destinés à la foresterie en général comprenant l'exploitation et l'aménagement de la forêt et l'acériculture.

9.2 Regroupements particuliers

À l'intérieur de cette classe on retrouve les regroupements particuliers suivants :

- Exploitation des ressources forestières
- Autres usages forestiers

9.2.1 Exploitation des ressources forestières

Ce regroupement comprend les usages reliés à l'exploitation des ressources de la forêt.

À titre indicatif, sont de cette classe les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
1913	Camp de chasse et de pêche
1914	Camp forestier
5020	Entreposage en tout genre (Produits forestiers seulement)
5192	Vente en gros de combustible (bois de chauffage seulement)
7514	Club de chasse et pêche
801	Bâtiment de ferme pour production acéricole
8293	Production d'arbres de Noël
831	Production forestière commerciale
832	Service forestier commercial
833	Production de tourbe et de gazon
8492	Activités connexes à la pêche en eau douce

9.2.2 Autres usages forestiers

Ce regroupement comprend les autres usages destinés à la foresterie en général comprenant l'exploitation et l'aménagement de la forêt et des services connexes y étant associés.

À titre indicatif, sont de cette classe les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
5181	Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie industrielle (pour récolter, couper et façonner le bois (3393) seulement) - (Incluant la machinerie lourde)
5198	Vente en gros de bois et de matériaux de construction

CUBF	DESCRIPTION
5211	Vente au détail de matériaux de construction (cour à bois)
536	Vente au détail de matériel motorisé, d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin
6344	Service d'aménagement paysager ou de déneigement
6354	Service de location de machinerie lourde (Machinerie forestière seulement)
644	Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds (Machinerie forestière seulement)
839	Autres activités forestières et services connexes
843	Chasse et piégeage d'animaux à fourrure
844	Reproduction du gibier
8493	Activités connexes à la chasse et au piégeage
921	Service forestier non commercial

SECTION 10 – LA CLASSE MINIÈRE « M »

10.1 Généralités

Cette classe comprend tous les usages reliés à l'extraction des ressources du sol, incluant les activités de concassage, de traitement, d'entreposage de ces matériaux et à la transformation de la matière première sur place.

10.2 Regroupements particuliers

À l'intérieur de cette classe, on retrouve les regroupements particuliers suivants :

- Carrières, gravières et sablières;
- Autres usages miniers.

10.2.1 Carrières, gravières et sablières

Ce regroupement comprend les usages liés à l'extraction de la pierre, du gravier et du sable.

À titre indicatif, sont de cette classe les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
8541	Pierre de taille
8542	Extraction de la pierre pour le concassage et l'enrochement
8543	Extraction du sable et du gravier

10.2.2 Autres usages miniers

Sont de ce regroupement tous les usages liés à l'extraction des ressources du sol à l'exception des carrières, gravières et sablières.

À titre indicatif, sont de cette classe les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
85	Exploitation minière et services connexes
89	Exploitation et extraction d'autres richesses naturelles